

Chiffres-Taxe : 10 c et 15 c



Les collectionneurs sont assez fréquemment désorientés pour différencier les 10 c et 15 c chiffres taxe carrés, qui existent tous les deux imprimés en lithographie et en typographie.

10 centimes à percevoir

L'administration des Postes souhaite pouvoir contrôler la perception des taxes locales en particulier, par les facteurs ruraux. La décision est prise le 24 septembre 1858. La perception de ces taxes locales se fera uniquement par l'apposition de chiffres-taxe sur les plis.

Le 10 c, imprimé dans l'urgence en lithographie par l'Imprimerie Impériale (ci-devant Nationale.) est paru le 1^{er} janvier 1859.



Lettre locale non affranchie du Mans pour Le Mans, postée le 31 décembre 1858 et expédiée le 1^{er} janvier 1859 taxée à 10 c, taxation matérialisée par le chiffre-taxe dont c'est le premier jour d'emploi.

Les lettres du 1^{er} janvier ainsi taxées sont très rares, beaucoup plus qu'une lettre affranchie à 20 c le 1^{er} janvier 1849.

En février 1859 la même imprimerie fabrique les dix centimes en typographie d'abord avec des clichés en métal d'imprimerie (en règle, alliage de plomb, d'antimoine et étain), puis en 1861 par des planches galvanoplastiques.



Lithographié 1^{er} janvier 1859
N° 1 du catalogue Yvert



Typographié février 1859 type I
N° 2 A du catalogue Yvert



Typographié février 1861 type II
N° 2 du catalogue Yvert

À noter que le catalogue Yvert inverse la numérotation des deux chiffres-taxe typographiés.

Si les trois timbres paraissent similaires au premier regard, ils ne sont pas identiques et n'ont pas la même valeur. Ceux qui savent différencier la lithographie et la typographie peuvent reconnaître assez facilement le n° 1. Ceux qui ne savent pas ne peuvent compter sur les explications des catalogues.

Plutôt que de longues explications, des images agrandies (environ cinq fois), correspondant à la vision que l'on peut avoir à travers une loupe de qualité, mettent en évidence les détails permettant la différenciation.



La légende « CHIFFRE » est beaucoup plus épaisse dans les deux timbres imprimés en typographie. Les lettres sont plus grasses. Les volutes de la ligne blanche inférieure des timbres typographiés sont recourbées et se terminent par une boule, ce qui n'est pas le cas dans le timbre lithographié.

Les deux ornements en forme de flèche dans les angles sont importants en typographie, ils sont frêles en lithographie.



Les remarques concernant les bandeaux supérieurs s'appliquent de la même façon aux bandeaux inférieurs, et bien sûr aux deux bandeaux latéraux.

Le graphisme de ces trois timbres est absolument semblable. Il semblerait que le graveur du poinçon du premier timbre en typographie ait simplement repris le dessin du timbre imprimé en lithographie. Pour confectionner les galvanos d'impression du second timbre typographié il a certainement été fait appel au poinçon du précédent. Il est vain de chercher des alignements différents.

Les caractéristiques générales de ces trois vignettes sont assez faciles à déterminer.

Le timbre imprimé en lithographie se distingue par les caractères fins des inscriptions, des traits mous. Les volutes terminant la ligne blanche sous CHIFFRE sont esquissées. Les angles du timbre ne sont pas nets. Certains timbres sont imprimés en noir profond, d'autres en gris-noir. Le papier est blanc à blanc-gris, assez mince, d'aspect un peu pelucheux et souple. Ce timbre est rarissime neuf. Avec gomme d'origine, c'est une rareté internationale.

Le premier timbre imprimé en typographies, par des clichés en métal d'imprimerie et portant à tort le n° 2 A, présente des caractères nets, les lignes blanches sont franches, les angles bien marqués. Le papier est très blanc et de bonne qualité. Ce timbre est assez rare neuf, et assez commun oblitéré.

Celui imprimé par des planches en galvanoplastie, n° 2 du catalogue Yvert, est mal imprimé, il y a beaucoup de manques d'impression, des points blancs nombreux, l'impression est défectueuse. Le papier est épais, jaunâtre. Ce timbre est très commun, neuf ou oblitéré.

L'examen de la partie centrale des trois timbres montre des différences importantes



N° 1, lithographié



N° 2 A typographié cliché

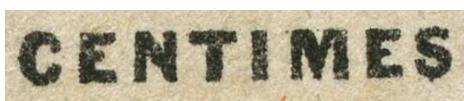


N° 2 Typographié, galvano

Le mot « à percevoir » est fin dans le timbre lithographié ; il est plus gras dans le premier timbre typographié est encore plus gras dans le second.

Le mot « centimes » est fin et grêle dans le timbre lithographié. Dans les deux timbres imprimés en typographie ce mot est beaucoup plus épais. La coupe des lettres du premier timbre typographié, le n° 2 A, est franche, anguleuse, les « E » sont caractéristiques, ils présentent des petites pointes à leur extrémités du côté gauche.

Le S de « centimes » du timbre lithographié est fin alors qu'il paraît gros dans les deux timbres typographiés.



N° 1, imprimé en lithographie.



N° 2 A imprimé en typographie, caractères en métal d'imprimerie (régule).



N° 2 imprimé en typographie par galvano.



Lithographié, n° 1



Typographié, n° 2 A



Typographié, n° 2

Le chiffre **1** met aussi en évidence les dissemblances entre ces trois timbres. Celui imprimé en lithographie est mou, mal délimité. Celui du premier timbre imprimé en typographique présente des angles aigus, les extrémités de la barre horizontale sont nettement anguleuses. Le chiffre du deuxième timbre typographié est net mais les angles sont moins marqués.

Images avec un grandissement 5 fois ce qui correspond à la vision à travers d'une loupe vendue pour un grossissement 6.

Il existe de nombreuses falsifications du timbre lithographié neuf. La plupart sont peu dangereuses ; les images de cette fiche permettent de les déceler. Mais Sperati a réussi une imitation quasi parfaite qui a trompé même des spécialistes.

Le deuxième timbre imprimé en typographie est très commun en neuf, on en trouve assez facilement des blocs. Cela a donné la matière première à certains faussaires qui ont apposé diverses oblitérations, parfois bizarres, ou les ont collé sur des lettres normalement affranchies les transformant ainsi en lettres taxées pour insuffisance. Méfiance donc, le bon sens est la première arme contre les faussaires.

15 centimes à percevoir

A compter du 1^{er} janvier 1863 les lettres locales non affranchies sont taxées à 15 centimes alors que la lettre affranchie ne coûte que 10 centimes.

Le 1^{er} janvier 1863 est émis un 15 centimes carré, imprimé en typographie par l'Imprimerie Impériale. En mai 1864 paraît une vignette similaire mais provenant d'un autre poinçon.

La guerre de 1870-1871 isole Paris, où sont imprimés timbres-poste et chiffres-taxe, des parties non occupées de la Métropole. La délégation du Gouvernement de la défense nationale décide de faire imprimer des timbres-poste et le chiffre-taxe à Bordeaux. Il est fait appel à la lithographie.



15 c typographié, type I, n° 3 B

1^{er} janvier 1863



15 c typographié, type II, n° 3

Mai 1864



15 c lithographié, n° 4

2 novembre 1870

Constatons encore une fois que le catalogue Yvert ne suit pas l'ordre chronologique et n'est pas cohérent.

Comme pour le 10 c la distinction entre les trois timbres n'est pas facile.

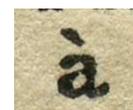
Les dimensions des deux timbres imprimés en typographie sont exactement les mêmes. La qualité de l'impression du type I est meilleure, moins de points blancs dans les bandeaux. Le papier est plus blanc, plus épais de meilleure tenue, les terminaisons des lettres sont plus anguleuses. Il y a cependant un indice dirimant, le **à** de « à percevoir » présente un défaut constitutif du cliché ayant servi à établir les planches d'impression. Il est donc facile de déterminer les deux types typographiés.



Type I n° 3 B



Type II, n° 3



Le type I est sensiblement plus rare neuf qu'oblitéré ; le type II est assez commun tant neuf qu'oblitéré. Il est rare ayant servi après le 1^{er} septembre 1871.

Le timbre imprimé à Bordeaux en lithographie (environ 2.600.000 exemplaire) est parfois difficile à identifier pour certains collectionneurs.

La date, pour les oblitérés est déjà un élément important. Avant novembre 1870, ce ne peut être un timbre lithographié.

Le changement de tarif au 1^{er} septembre 1871 rend obsolète les chiffres-taxe à 15 c. Pendant une courte période ils sont utilisés sur lettre avec une taxe manuscrite 10 sur le pli ou un chiffre 2 surchargeant le 1 de la valeur faciale pour faire 25. Ces documents ne sont pas communs. Toute surcharge sur un timbre détaché doit être considérée comme contrefaite. Les bureaux de poste sont approvisionnés en 25 c noir et 40 c bleu dans le courant du mois de septembre 1871 ; le 60 c bistre courant octobre.

L'examen de certains détails ci-dessous illustrés (grossissement 5) permet de lever les doutes. Les inscriptions du bandeau supérieur des timbres imprimés en typographie sont nettes. Les chiffres bien formés. Les volutes sont régulières et bien marquées. Ces remarques sont également valables pour les bandeaux des cotés



Typographié, type I, n° 3 B



Lithographié n° 4



Typographié type II, n° 3

Typographié

Lithographié

Typographié



N° 3 B



N° 4

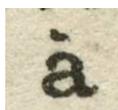


N° 3

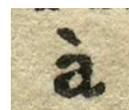
La forme des à de « à percevoir » est un bon critère. Celui du type I est déformé, celui du timbre lithographié semble tassé et la queue qui le termine à droite est courte. Seul le à du n° 3 ne présente pas de défaut.



Typographié, type I, n° 3 B



Lithographié, n° 4



Typographié, type II, n° 3

Le timbre lithographié est commun en neuf, plus rare oblitéré. Attention aux fausses oblitérations !